

Actes numériques du colloque

« Où sont les bibliothèques spoliées par les nazis ?

Tentatives d'identification et de restitution, un chantier en cours »

23 et 24 mars 2017, Paris

# Restituer leurs bibliothèques aux spoliés, un impératif toujours actuel

Martine Poulain

Poulain Martine. *Restituer leurs bibliothèques aux spoliés, un impératif toujours actuel* [en ligne]. In : Où sont les bibliothèques spoliées par les nazis ?, Paris, 23-24 mars 2017. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2019. Format PDF.

Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique//notices/68733-restituer-leurs-bibliotheques-aux-spolies-un-imperatif-toujours-actuel>

« [Creative Commons By-Nc-Nd](#) ». Ce document peut être partagé et utilisé à des fins non commerciales, à condition de citer son auteur et de ne pas créer d'œuvres dérivées.

L'ensemble des communication du colloque sont librement accessibles :

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/68709-ou-sont-les-bibliotheques-spoliees-par-les-nazis>

Les contributions enrichies concernant les livres spoliés et déposés dans une quarantaine de bibliothèques françaises sont rassemblées dans :

**Où sont les bibliothèques françaises spoliées par les nazis ?** Presses de l'Enssib, avril 2019.

<https://presses.enssib.fr/catalogue/ou-sont-les-bibliotheques-francaises-spoliees-par-les-nazis>

## Restituer leurs bibliothèques aux spoliés, un impératif toujours actuel

Martine Poulain

« On écrira un jour la navrante odyssee de ces livres qui se comptent en millions sauvagement arrachés, dans toute la France, à l'écolier, au professeur, au bibliophile. Les chefs d'oeuvre les plus exquis, les exemplaires les plus rares ont été enlevés pêle-mêle avec les romans policiers et les manuels scolaires (...) Un livre de la Bibliothèque rose avec sa dédicace évoquant l'anniversaire d'une petite fille de chez nous, retrouvé dans un château en Allemagne, est peut-être plus lourd de reproches que tout autre »

Préface, *Manuscrits et livres précieux retrouvés en Allemagne. Exposition organisée par la Commission de récupération artistique*. Bibliothèque nationale, 1949

Au moins 5 millions de livres, on n'en connaîtra jamais le nombre exact, ont été arrachés par les nazis à leurs propriétaires légitimes durant la seconde guerre mondiale dans la seule France<sup>1</sup>. Si le pillage des oeuvres d'art par les nazis a été décrit et analysé à diverses reprises, de manière fort détaillée et longuement instruite<sup>2</sup>, il n'en va pas de même du pillage des bibliothèques<sup>3</sup>. Plusieurs raisons à cela. Le livre appartient le plus souvent au multiple, non à l'unique, comme l'oeuvre d'art. Ne relevant pas du domaine de la rareté, il n'est objet d'admiration, de soins et de soucis particuliers que lorsqu'il se fait manuscrit, autographe, livre ancien, archive singulière. On ne s'étonnera pas en ce sens que la mémoire des spoliations s'attache aux oeuvres d'art ou, dans le domaine de l'écrit, aux documents précieux. Ce sont ces derniers qui font l'objet d'une publication de la Sous-commission de restitution des livres aux spoliés et d'une exposition à la Bibliothèque nationale à la Libération<sup>4</sup>. Bien des documents précieux ont effectivement suscité la convoitise aigüe des Allemands qui s'en emparent avec célérité, moins dans des collections publiques que chez des collectionneurs privés, en général d'origine juive. Mais la haine nazie se porte sur bien d'autres bibliothèques.

### *Des saisies par milliers*

Grâce à leurs agents, parfois à leurs chercheurs, scientifiques, historiens, historiens de l'art, ou à leurs conservateurs, archivistes et bibliothécaires envoyés en France, les Allemands ont repéré de longue date des collections et archives qu'ils estiment leur appartenir ou devoir leur revenir. Bien avant 1939, ils connaissent parfaitement les grandes bibliothèques juives, maçonniques, russes, polonaises en France et complètent leurs informations durant la guerre, au fur et à mesure de leurs exigences, par exemple avec

---

<sup>1</sup>. Les éléments présentés dans cet article sont issus de Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées. Les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008 et Folio Histoire 2013 et de Martine Poulain, « De mémoire de livres. Des livres spoliés durant la seconde guerre mondiale déposés dans les bibliothèques : une histoire à connaître et à honorer », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, 2015.

<sup>2</sup>. Sur les saisies des oeuvres d'art, voir notamment : Lynn Nicholas, *Le pillage de l'Europe. Les oeuvres d'art volées par les nazis*, Paris, éd. du Seuil, 1995, *The spoils of war. World War II and its Aftermath : The Loss, Reappearance, and Recovery of Cultural Property*, ed. by Elizabeth Simpson, New York, Harry N. Abrams Inc., The Bard Graduate Center for Studies in the Decorative Arts, 1997 ; Laurence Bertrand-Dorléac, *L'art de la défaite, 1940-1944*, Paris, éd. du Seuil, 1993 ; « Spoliations et restitutions des biens culturels et privés, objets d'art ou précieux », *Notes et études documentaires*, n°1109, 14 avril 1949 ; Rose Valland, *Le Front de l'art. Défense des collections françaises, 1939-1945*, Paris, éditions de la Réunion des monuments nationaux, 1961.

<sup>3</sup>. Les circonstances et modes de ces saisies de bibliothèques sont pourtant très documentées dans les archives de la sous-commission livres à la Commission de récupération artistique : Archives diplomatiques, AD 209 SUP, cartons 686 à 737, 1100 à 1145, 1058 à 1065 ; Archives nationales, AN F 17 17974 à F 17 17996.

<sup>4</sup>. Bibliothèque nationale. *Manuscrits et livres précieux retrouvés en Allemagne*. Exposition organisée par la Commission de récupération artistique, 1949.



l'aide de leurs bibliothécaires et archivistes installés à demeure dans les institutions nationales. Ils savent pertinemment ce qu'ils veulent et les saisies ne doivent rien au hasard. Principalement effectuées par l'occupant, celles-ci bénéficient du soutien ou du silence, c'est selon, du gouvernement de Vichy et de sa police.

Dès juin 1940, les nazis saisissent et envoient en Allemagne les archives et bibliothèques des ministères français « sensibles » (Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, etc.)<sup>5</sup>. Dans le même temps, au cours de l'été, ils saisissent et emportent les grandes bibliothèques des institutions juives et maçonniques, ainsi que les bibliothèques créées par les émigrés d'Europe centrale à Paris. Ils saisissent aussi, dès les premiers mois de l'Occupation, les bibliothèques des grandes familles juives, des émigrés politiques allemands, des personnes déchues de la nationalité française par le régime de Vichy, des antinazis actifs, ainsi que celles des dirigeants francs-maçons. Puis, tout au long de la guerre, les spoliations se font à la fois plus systématiques et plus anonymes. A partir de la mi-1942, elles visent avant tout les milliers de familles juives, traquées, cachées, emprisonnées, déportées, dont les biens sont saisis et les bibliothèques emportées en Allemagne ou abandonnées dans des lieux de stockage en France, après un incessant travail de triage.

Les saisies relèvent de trois types de logique : guerrière, nationaliste, antisémite. L'antisémitisme explique la plus grande partie des sévices subis par les bibliothèques, associatives et privées. La volonté de rayer de la terre la population juive constitue l'origine principale des spoliations, et conduit à la saisie, la mise en caisses, l'envoi en Allemagne d'innombrables bibliothèques. Détruire ces milliers de bibliothèques familiales ne répond à aucune stratégie d'enrichissement des bibliothèques nazies, mais avant tout à une volonté de détruire une culture, d'accompagner l'élimination physique des personnes du meurtre symbolique de leur esprit.

Confiables au début de l'Occupation nazie en France, à plusieurs acteurs, alliés et rivaux (l'armée allemande et son « service de protection des bibliothèques », l'ambassade d'Otto Abetz (1903-1958), des commandos spéciaux de Ribbentrop (1893-1946, ministre des Affaires étrangères d'Hitler), l'Office central de la sécurité du Reich, (*Reichssicherheitshauptamt RSHA*)<sup>6</sup> d'Heinrich Himmler, ces saisies furent avant tout effectuées par les services d'Alfred Rosenberg (1893-1946), idéologue de l'antisémitisme et de l'antibolchévisme, chef de l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR)<sup>7</sup> : « *L'Einsatzstab pour les territoires occupés a le droit d'examiner à fond les bibliothèques, les archives, les loges et toutes les autres institutions culturelles et de saisir le matériel pour les tâches spirituelles du parti et pour les futurs travaux de recherche de la Hohe Schule. Il en est de même pour les biens culturels qui se trouvent dans les mains des juifs, des biens sans maîtres ou des biens d'une provenance indéfinissable* »<sup>8</sup>, réaffirme un ordre de Hitler en mars 1942. Dans son long rapport du 12 juillet 1943, Alfred Rosenberg se vante d'avoir réuni, dans son « Ecole des cadres du parti nazi » (*Hohe Schule*) à Francfort, 550 000 volumes qui proviennent « *des bibliothèques des territoires occupés, confisquées par l'Einsatzstab Rosenberg* »<sup>9</sup>, dont la moitié environ de France. Constitué des collections de l'Alliance israélite universelle, du Grand Orient de France, de la Bibliothèque polonaise de Paris (créée en 1838 par des réfugiés politiques), des bibliothèques précieuses des grands collectionneurs juifs, telle la branche française des Rothschild, cet ensemble ne sera pas ou peu démembré et échappera paradoxalement à la destruction puis aux saisies ultérieures de l'armée soviétique. Mais des milliers d'autres bibliothèques françaises et des millions de livres ne revinrent jamais de leur exil forcé.

---

<sup>5</sup>. Sur les spoliations d'archives, voir Sophie Coeuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007 et 2013.

<sup>6</sup> Voir le glossaire

<sup>7</sup>. Sur l'ERR, voir le glossaire et notamment Anja Heuss, *Kunst und Kulturgutraub : Eine vergleichende Studie zur Besatzungspolitik der Nationalsozialisten in Frankreich und der Sowjetunion*, Heidelberg, Universitätsverlag C. Winter, 2000 ; sur les spoliations effectuées par l'ERR, voir Patricia Kennedy Grimsted dans ce volume et *Reconstructing the Record of Nazi Cultural Plunder: A Guide to the Dispersed Archives of the Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) and the Postwar Retrieval of ERR Loot*, expanded edition, at: [www.errproject.org/guide.php](http://www.errproject.org/guide.php)

<sup>8</sup>. AN 17 17977, *Ordre de Hitler daté du 1<sup>er</sup> mars 1942*.

<sup>9</sup>. AN F 17 17978.



### *Des bibliothèques témoignages de la vie de leurs lecteurs*

Chacune des bibliothèques saisies, importante ou modeste, précieuse ou « ordinaire », associative ou privée mériterait une description et une analyse. On en connaît le contenu (au moins partiellement) grâce aux listes de livres exigé des spoliés qui voulaient retrouver leur bien après-guerre. Quelle que soit leur richesse, ces bibliothèques sont des miroirs de leurs propriétaires. Si tout type de bibliothèque a été saisie, il faut accorder une valeur tout à fait particulière à sa bibliothèque lorsqu'on tout perdu et qu'on a échappé à la déportation, à la mort. La plupart des spoliés ou de leurs ayants-droit ont bien d'autres priorités : survivre à leur propre retour, retrouver leur famille, leur logement, leurs biens, leur travail, etc. Les grands lecteurs, pour lesquels la lecture est ou une nécessité professionnelle ou un exercice vital, sont donc nombreux parmi ceux qui ont pris le soin de répondre aux exigences longues à satisfaire et lentes à donner des résultats de la commission en charge des restitutions des biens culturels. Si l'établissement de listes de livres est toujours une reconstruction destinée à donner une image positive du lecteur, ces listes présentent une vue passionnante des lectures de la génération des années 1930. Nombre de ces bibliothèques, comme le dit Jenny Delsaux (1896-1977), dévouée à ces restitutions de livres durant 6 ans, sont « *solidement constituées* ». La place de la littérature classique, voire d'éditions anciennes, y est forte : « *En ce qui concerne le spolié français exerçant des professions libérales, leurs bibliothèques étaient solidement constituées, même lorsqu'il s'agissait de personnes peu fortunées. Il est par exemple frappant de voir combien d'éditions complètes, rares ou ordinaires, de Buffon, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau se trouvaient dans les collections. Voltaire était réclamé avec véhémence, Rousseau se plaçait en deuxième ligne, Proust qui était réclamé dans presque toutes les listes de pertes, n'est jamais revenu d'Allemagne en édition complète. Par contre le nombre d'éditions d'auteurs modernes, précieuses et numérotées, réclamées par tous les amateurs de livres, dépassait nos suppositions. Le spolié moins cultivé tenait surtout aux auteurs romantiques ; et avant tout à « son Victor Hugo ». Balzac se trouvait parmi les auteurs très appréciés. Quant aux classiques grecs et latins, des éditions originales, ainsi que de bonnes et célèbres traductions, allant du Ve au XVIIIe [siècles] ont été volées en nombre incroyable* »<sup>10</sup>. Ces bibliothèques sont souvent plurilingues et riches de volumes en français bien sûr, mais aussi en langues originales de publications : allemand, surtout (les spoliés étaient donc aussi persécutés pour l'amour de la langue de leurs persécuteurs...), ou anglais, grec, latin et italien parfois, l'hébreu et le yiddish, très présents, illustrant l'origine juive de nombre des populations poursuivies. Plusieurs chercheurs ou écrivains perdent le manuscrit du roman ou de l'essai qu'ils étaient en train d'écrire.

La perte de leur bibliothèque est, pour nombre de spoliés, source d'une souffrance durable. Ainsi l'écrivain André Maurois (pseudonyme d'Émile Herzog, 1885-1967), réfugié à New York, spolié des 9000 livres de sa bibliothèque, écrit : « *J'ouvre ma porte. Dans mon bureau, les rayons que j'avais, en quarante années, remplis de livres choisis avec amour, sont maintenant vides. Ne trouvant pas l'homme, la Gestapo a pris la bibliothèque. Malgré moi, mes yeux vont au coin du Littré, à celui d'Alain où je conservais tant de propos manuscrits, à celui de Stendhal. Mon fauteuil de cuir jaune est encore là. Je m'assieds à ma table. Des mains amies y ont, ce matin, préparé du papier, celui-là même dont je me servais jadis. Travaillons* »<sup>11</sup>. La célèbre journaliste Louise Weiss est anéantie : « *La disparition de mes livres m'enleva le goût de vivre pendant plusieurs semaines* »<sup>12</sup>.

Le dépouillement des listes de livres restitués aux spoliés permettrait, lui, de saisir par les creux, par les absences, les livres spécialement haïs par les nazis et les écrivains dont ils voulaient détruire jusqu'au souvenir. Peu d'œuvres d'écrivains allemands « dégénérés » ou « ennemis » du Reich sont revenues : aucun volume de Heinrich Heine (1797-1856) n'a pu être restitué, ses oeuvres ayant été systématiquement détruites.

<sup>10</sup>. Jenny Delsaux, *La sous-commission des livres à la récupération artistique, 1944-1950*, 61 p. dactylogr.

<sup>11</sup>. André Maurois, *Mémoires*, Paris, Flammarion, 1970. 1000 livres seulement pourront lui être restitués en 1947 et 1949.

<sup>12</sup>. Louise Weiss, *Mémoires d'une Européenne*, Paris, Albin Michel, 1968-1976, 3<sup>e</sup> volume, *La Résurrection du chevalier*, juin 1940-août 1944.



### *Retrouver et restituer les bibliothèques*

Bien avant la Libération, les actes de spoliations déclarés nuls et non avenus par une ordonnance du Comité français de la Libération nationale du 12 novembre 1943<sup>13</sup>. Le 24 novembre 1944 est instituée auprès du ministère de l'Éducation nationale une Commission de récupération artistique<sup>14</sup>, au sein de laquelle est créée une Sous-commission des livres, active à partir du 1<sup>er</sup> juin 1945<sup>15</sup>. A la demande d'André Masson (1900-1986), inspecteur général des bibliothèques, Jenny Delsaux, bibliothécaire à la Sorbonne, accepte d'organiser le travail de la sous-commission dont elle est responsable de juin 1945 à fin 1950. Elle dépense une activité inlassable durant près de 6 années pour mener à bien ces tâches harassantes : retrouver les dépôts de collections spoliées et dispersées en France ou plus encore, dans les territoires du Reich, les faire revenir, les classer, les identifier, restituer le plus possible d'ouvrages au plus grand nombre possible de spoliés. Et ce, avec un personnel et des moyens dérisoires et sous la menace constante de la fermeture du service. Les procédures, soucieuses de vérifier les réclamations de spoliés, requièrent l'établissement de listes de leurs livres en plusieurs exemplaires, la présentation de leur « catalogue », voire de leurs ex-libris... la plupart n'en disposant évidemment pas. Les livres revenus portent, au mieux, un nom, mais pas toujours, loin s'en faut. Devant ces marées de livres et face à l'impatience légitime des spoliés, dont les besoins sont aussi professionnels, tels les médecins, avocats, chercheurs, musiciens par exemple ne pouvant plus exercer leur métier sans leur documentation, la sous-commission est autorisée à procéder à des attributions de livres, non identifiés et correspondant autant que faire se peut aux besoins des spoliés. Très vite, et comme le veut l'époque, il faut tourner la page et le gouvernement presse la Commission de récupération artistique et sa sous-commission des livres d'achever leurs travaux. Dès 1948, on veut supprimer le service. A Strasbourg, la bibliothécaire, Edith Bernardin (1903-1994), se dit « *harcelée pour mettre fin aux opérations de restitution* », ce qui est fait en décembre 1950.

Environ 1,6 M livres spoliés sont retrouvés en France. D'Allemagne, après de très longues et difficiles recherches dans les zones d'occupation alliées, les caisses reviennent par wagons, soit au total quelque 773 000 volumes. Mais les collections françaises spoliées et stockées sur le sol allemand ou autrichien ont été très largement amputées par les nombreuses saisies de l'Armée rouge en zone d'occupation soviétique et dans les pays d'Europe centrale nouvellement « libérés » par elle, et des collections entières de livres et d'archives français prennent le chemin de Moscou. Au total, la sous-commission de Paris a traité 1,1 M de livres, effectuant des restitutions ou des attributions aux personnes et institutions spoliées, auxquels il faut ajouter les grandes collections entreposées à la bibliothèque de la *Hohe Schule* et rapatriées à Paris et les restitutions effectuées en Alsace Moselle. En nous appuyant sur les dossiers de réclamation des spoliés, nous avons constitué une base de données, consultable sur le site du Mémorial de la Shoah, répertoriant les noms de 2312 personnes et 412 institutions, auxquelles il a été restitué ou attribué environ 555 000 livres ou périodiques imprimés, manuscrits, documents iconographiques ou archives<sup>16</sup>.

Seule une partie des livres spoliés a été retrouvée. Combien ont été détruits lors de leurs saisies ou de leurs divers tris en France ou en Allemagne, combien ont été déchiquetés, volés ? Combien sont encore en Allemagne ou dans les pays d'Europe de l'est ? Où sont les livres spoliés par les nazis ? Il est difficile de le dire, plus encore 70 ans après les faits. Seule la volonté de savoir permettra de compléter peu à peu le

---

<sup>13</sup>. Comité français de la Libération nationale, Ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle, <http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/MnR-tj.htm>

<sup>14</sup>. *Journal officiel* du 23 janvier 1945. Le fonctionnement des restitutions de mobiliers et livres est précisé dans une ordonnance du 11 avril 1945 puis dans un décret du 28 août 1945 (*Journal officiel* du 30 août 1945).

<sup>15</sup>. Décret du 30 décembre 1919, loi du 10 mars 1920, complétées par les décrets du 13 décembre 1944, 16 avril 1945, 22 1946, 29 octobre 1947. Sur l'OBIP et les restitutions, cf. Claude Lorentz, *La France et les restitutions allemandes au lendemain de la seconde guerre mondiale, 1943-1954*, Direction des archives et de la documentation, ministère des Affaires étrangères, 1998.

<sup>16</sup>. Ces restitutions et attributions de livres font l'objet d'une base de données, accessible sur le site du Mémorial de la Shoah, dans la rubrique archives bibliothèques spoliées ([http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques\\_spoliees/](http://www.memorialdelashoah.org/upload/minisites/bibliotheques_spoliees/)), cop. Martine Poulain, actualisée régulièrement. Elle a bénéficié du soutien de la Commission française des archives juives, de la Fondation pour la mémoire de la Shoah et de l'enssib.



tableau de ces bibliothèques perdues.

### *Que faire des livres non restitués ? La Commission de choix*

Des centaines de milliers de documents restant à redistribuer, la volonté d'oubli portée par les responsables politiques de l'époque doit s'accompagner d'une solution légale.

La plupart des livres « ordinaires », dont le nombre peut être estimé à 450 000, sont cédés par l'administration des Domaines, à très bas prix, à des bibliothèques bombardées ou à des associations caritatives. Par ailleurs, Jenny Delsaux, aidée par des conservateurs spécialistes, sélectionne, toujours dans l'urgence, quelques 14 000 documents dits rares ou précieux. Précieux parce qu'il reste parmi les documents n'ayant pas retrouvé leur propriétaire des pièces d'une grande valeur : des livres anciens, mais aussi des manuscrits, des incunables, des estampes anciennes, des cartes, des partitions de musique ou des monnaies présentant un intérêt historique particulier. Par ailleurs, sont également sélectionnés des livres « ordinaires », mais soit écrits en langues « rares » (yiddish, langues d'Extrême-Orient, d'Afrique), soit concernant un domaine particulier (la médecine, l'histoire de l'art, le droit) et susceptibles d'enrichir les bibliothèques françaises spécialisées dans ces domaines.

Le 30 septembre 1949, est instituée auprès du ministère de l'Education nationale une Commission de choix, chargée de répartir auprès des bibliothèques publiques ces documents. Celle-ci se réunit 4 fois entre 1949 et 1953. Ses critères d'attribution, tels qu'on peut les comprendre *a posteriori*, sont de deux ordres : aider les bibliothèques dont tout ou partie des collections ont été détruites lors de la guerre ; enrichir les bibliothèques patrimoniales et spécialisées de documents précieux ou relevant de leur spécialité. Il s'agit en effet de mise en dépôt et non d'attribution : les courriers du président de cette Commission, Julien Cain (1887-1974), retrouvant son poste de directeur de la Bibliothèque nationale après sa déportation à Buchenwald, et nommé directeur de la nouvelle Direction des bibliothèques et de la lecture publique, sont très clairs. Constatant qu'après les restitutions, « *un nombre important [de livres] échappe à tout essai d'identification* » des propriétaires, il précise les conditions du dépôt : « *Conformément à l'article 6 du décret du 30 septembre 1949, l'établissement dépositaire est tenu d'inscrire ces livres, dès qu'il les aura reçus sur un inventaire provisoire, mis jusqu'à l'expiration du délai de revendication, à la disposition des collectionneurs pillés ou spoliés, à qui ils devront être communiqués sur leur demande [...] Pendant une période de trois ans, aucune marque de propriété ne sera apposée sur les livres, ainsi mis en dépôt. Toute revendication devra être examinée avec le plus grand soin, et faire l'objet d'une demande écrite, qui me sera transmise avec votre avis* »<sup>17</sup>.

Ces 14 000 documents sont déposés dans 42 bibliothèques : 20 bibliothèques publiques, dont beaucoup avaient souffert de la guerre. Les bibliothèques municipales de Chartres (828 documents dont 35 précieux), de Douai (703 documents patrimoniaux), de Tours, 384 documents, de Beauvais (95), Cambrai (38), Caen (24), par exemple, presque toutes détruites lors de bombardements, reçoivent, en plus de documents ordinaires offerts souvent gracieusement, des documents patrimoniaux de grand intérêt.

Mais beaucoup plus nombreux sont les dépôts aux 22 bibliothèques patrimoniales ou spécialisées qui n'ont pas souffert de la guerre, si ce n'est au même titre que toutes les institutions françaises. La Bibliothèque nationale est ainsi la seule bibliothèque à être attributaire de dépôts lors de chacune des quatre commissions : elle reçoit autour de 3270 documents, auxquels s'ajoutent 400 autres à la Bibliothèque de l'Arsenal. La Bibliothèque des Langues orientales (aujourd'hui BULAC), en raison d'une spécialisation rare dans les domaines non européens aisément identifiable dans les livres spoliés, est attributaire d'un nombre important de documents lors de trois commissions (3900) ; de même la Bibliothèque d'art et d'archéologie (aujourd'hui Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art), tout comme la bibliothèque Forney reçoivent des publications en art et quelques documents précieux (respectivement 1761 pour la première et 699 pour la seconde). Les bibliothèques la Sorbonne (821 documents), de la Faculté de médecine de Paris (aujourd'hui Bibliothèque interuniversitaire de Santé, 294 titres et des centaines de fascicules), l'Ecole nationale des Chartes (166 volumes), la Mazarine (64 documents) sont également attributaires. Et bien d'autres...

---

<sup>17</sup>. Circulaire aux bibliothèques concernées, réf IG-AM/CR, AN F 17 17993.



### *70 ans plus tard, une mémoire perdue*

Les trois années évoquées dans la circulaire de Julien Cain une fois écoulées, et après une prolongation de trois autres années, aucune autre directive officielle ne vint donner de nouvelles consignes aux bibliothèques. Et l'on ne sait pas à quelle époque les générations ultérieures de bibliothécaires, ignorant sans doute l'origine de ces fonds (mais ces livres étaient conservés à part et leur statut de spoliés aurait dû être mentionné), motivés évidemment par de louables intentions de traitement, ont intégré ces documents dans leurs collections, sans mention de provenance. La plupart de ces livres spoliés, arrachés dans la violence et la douleur à leurs légitimes propriétaires se sont vus ainsi souvent estampillés comme « don » ! Cette perte de mémoire, cette ignorance de l'origine d'ensembles très particuliers de collections, cet oubli de l'histoire nous a conduit faire parvenir aux 42 bibliothèques la liste des documents spoliés dont elles avaient été dépositaires et à leur proposer d'y apposer la réelle mention de provenance. Ce qui est maintenant pour une grande part chose faite.

L'histoire des spoliations de bibliothèques comprend encore de nombreux pans d'ombre, même en France. Des centaines de milliers de livres ne sont pas revenus de leur exil forcé, notamment en Europe de l'est. La chute du mur de Berlin a certes conduit dans les années 1990 à des retours, notamment d'archives. Mais un très grand nombre de ces collections spoliées sont, comme le dit très justement leur grande spécialiste, Patricia Kennedy Grimsted, qui les estime à 12 millions, « far away from home ». Alors que les spécialistes envoyés juste après-guerre par la sous-commission des livres en Allemagne, en Pologne, exerçant ces missions dans les très difficiles conditions de la guerre froide naissante, avaient cru que les bibliothèques publiques allemandes n'avaient pas été attributaires de livres spoliés, nos collègues allemands ou autrichiens qui se sont lancés à la recherche de ces fonds commencent à rendre publiques des listes de documents spoliés. Le Dr Leibl Rosenberg, ancien directeur de la Bibliothèque de Nuremberg, pionnier de ces recherches, a retrouvé plus de 10 000 livres spoliés, majoritairement à des Juifs, dans les fonds de cette bibliothèque<sup>18</sup>. Un certain nombre de ces livres venaient de France et appartenaient à des personnes habitant à Rouen, Avignon, Strasbourg, Metz, Bayonne, au Havre, à Bayonne, Colmar, Mulhouse, Sarlat, Dijon, etc. Aucun d'entre eux n'est présent dans la base de données évoquée plus haut, et le nombre de spoliés s'en trouve augmenté d'autant.

Cet effort de connaissance serait à amplifier, comme resterait à construire une véritable coopération entre bibliothèques européennes, cherchant à remettre en lumière la mémoire des personnes et des collections. Nous espérons que les bibliothèques coopéreront et auront à cœur de contribuer à cette recherche de vérité, que ce soit parce que les ayants droit des spoliés peuvent peut-être encore être retrouvés ou parce que cette particularité d'origine, même anonyme, est le témoin muet des horreurs de la Seconde Guerre mondiale et de l'histoire de la Shoah. Comme telle, elle se doit d'être connue de tous.

**Martine Poulain**

---

<sup>18</sup>. Ces listes sont disponibles sur le site de la Bibliothèque de Nuremberg : <http://www.nuernberg.de/internet/stadtbibliothek/sammlungikg.html>. Voir aussi la base de données <http://www.lostart.de/Webs/EN/Datenbank/Index.html> du Deutschen Zentrums Kulturgutverluste/German Lost Art Foundation

